Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

2 rue Général Dubail
56100 LORIENT
s2-56@snepfsu.net

Suivi du dossier
Olivier LEROY
06 77 79 46 91

Ville, le [1]

Nom, Prénom

Invitation pour le Stage de formation syndicale

▶Stage RUGBY◀

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 - Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU Morbihan, qui aura lieu le.s :

Jeudi 3 juin 2021 de 9h30 à 17h00
Au niveau des terrains de rugby de Kerolay
A LORIENT

Nous comptons sur ta présence.
Bien cordialement.

Olivier LEROY
Secrétaire départemental du SNEP-FSU

Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion.
Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.

Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : (1)
Grade et fonction : (1)
Etablissement : (1)

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes

s/c de M.Mme le.la Principal.e Proviseur.e

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :
- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

Jeudi 3 juin 2021 de 9h30 à 17h00
Au niveau des terrains de rugby de Kerolay
A LORIENT

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature (1)

(1) à préciser